

Etaient Présents

M. Romuald BOUTELEUX, M. Mickaël JACQUART, Mme Delphine LUPART, M. Christian PICARD, M. Philippe POUPART, M. Jean-Luc SAUVAGE, M. Christophe SERGENT, Mme Stéphanie LAURENT, M. Christophe RINGARD, M. Gérard LEPERE, M. Alexandre DEMONCHY

Etaient absents(es)

Mme Caroline LAUMON,
M. Michel SAROT,
M. Philippe DELAPORTE,
Mme Virginie VALLIENNE (pouvoir à M. Christian PICARD)

Madame LUPART Delphine sera secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 19H00

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu C.M. du 8 février 2021
- Délibération :
 - ✓ pour déléguer au centre de gestion de la Somme la passation du contrat « assurance statutaire », dans le cadre du renouvellement du marché au 1^{er} janvier 2022
 - ✓ pour abroger la délibération n°48-2020 concernant la décision modificative erronée
 - ✓ pour autoriser Monsieur Le Maire à dépenser dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice précédent
 - ✓ pour obtenir la subvention « amende de police » pour l'arrêt de bus
- Arrêt de bus : devis définitif
- Eiffage : suivi des travaux du parking
- Ecole : travaux pour créer des toilettes
- Organisation de l'opération Hauts de France Propres : le samedi 20 mars à 9h00
- Bois de l'INRAE (où se trouve l'ancienne tour de contrôle de la seconde guerre mondiale) : poursuite du projet de rétrocession ?
- Achat d'isolair pour les prochaines élections (voir subvention)
- Informations diverses : accueil de Melle DUVERCHIN, stagiaire et retour sur la formation des élus
- Questions diverses

Approbation du Compte Rendu du C.M du 8 février 2021

M. Christian PICARD demande s'il y a des remarques. Approbation à l'unanimité.

Délibération pour déléguer au centre de gestion de la Somme la passation du contrat « assurance statutaire », dans le cadre du renouvellement du marché au 1er janvier 2022

M. Christian PICARD explique qu'il faut prendre une délibération afin de confier au CDG la passation du contrat « assurance statutaire » dans le cadre du renouvellement du marché au 1er janvier 2022.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour abroger la délibération n°48-2020 concernant la décision modificative erronée

M. Christian PICARD explique qu'en décembre 2020, cette délibération a été rédigée avec des erreurs de montant. Pour information, cette délibération n'a pas été transmise à la trésorerie. Elle doit cependant faire l'objet d'une abrogation.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour autoriser Monsieur Le Maire à dépenser dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice précédent

Certains membres du conseil municipal précisent qu'ils souhaitent continuer à être informés sur les dépenses que le maire engage. Il est évoqué que cette délibération a déjà été prise en début de mandat. L'ajournement est donc prononcé jusqu'à vérification de l'existence de cette délibération.

Délibération pour obtenir la subvention « amende de police » pour l'arrêt de bus

M. Christian PICARD demande au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir obtenir la subvention « amende de police » concernant l'aménagement de l'arrêt de bus.

Vote à l'unanimité.

Devis définitif de l'arrêt de bus

M. Christian PICARD fait le point sur les travaux de l'arrêt de bus. Il explique la différence de prix entre les 2 entreprises en lice (ZIENTEK ET EIFFAGE) et qu'il ne faut pas seulement prendre en compte les tarifs mais également la qualité des travaux. L'entreprise la moins chère a simplement chiffré le recouvrement de l'existant, à savoir un aménagement provisoire recouvert de cailloux (travaux commandités antérieurement par la mairie afin que les personnes puissent marcher et ne pas être dans la boue en attendant les travaux définitifs).

La deuxième entreprise a chiffré le décaissement de l'existant, l'aménagement complet du trottoir, la démolition de l'ancien mur, le montage du nouveau mur avec les anciennes briques (réfection) ainsi que la fourniture des bordures hautes de trottoir (permettant une descente aisée du bus).

55 146 € TTC + les barrières 855.60 TTC (achetées par la mairie) = soit 56 001.60 € TTC

Une précision est apportée suite à l'interrogation de certains membres du conseil municipal : il n'y aura pas d'installation d'un abri bus car il s'agit juste d'une descente des enfants à cet endroit et pas d'une zone d'attente. Cet arrêt est créé pour une raison de sécurité.

Le devis de l'entreprise ZIENTEK est accepté.

Suivi des travaux du parking

Les travaux du parking sont terminés. L'ouverture des barrières s'est faite ce jour.

Les membres du conseil municipal ont fait une visite avant la tenue de la réunion de ce jour. Ils ont fait le tour du parking, de la MAM et du bâtiment communal afin de faire un état des lieux des travaux finalisés.

Travaux de création de toilettes à l'école

Monsieur Le Maire expose le projet de création de toilettes sur l'espace latéral de la classe de Monsieur BRESOUS. Il informe le Conseil qu'il a sollicité Monsieur FELIX, architecte à Péronne. Ce dernier est venu mercredi 24 février et a envoyé une proposition de prix et une esquisse des travaux.

Monsieur Le Maire décrit les travaux prévus et explique que ce projet est justifié pour le confort des enfants.

Coût global à prévoir entre 40 000 et 47 000 €.

Estimation communiquée : 36 590 € pour les travaux et 5 400 € de frais d'étude, de chantier et de contrôle SPS.

Une subvention est possible, le pourcentage va être vérifié.

Compte tenu du montant des travaux, un membre du conseil municipal suggère le dépôt d'un « bungalow », solution moins coûteuse. Il défend son point de vue par le fait qu'une suppression future de classe peut survenir.

Le projet de travaux présenté par Monsieur Le Maire est accepté avec 11 voix pour, 1 abstention

Opération Hauts de France propres

Le samedi 20 Mars, la commune a prévu d'organiser cette opération.

L'information sera transmise sur FACEBOOK, CITYKOMI et aux associations pour relayer l'information. Une distribution de flyers pourra être effectuée.

Un café accompagné de madeleines emballées sera prévu le matin.

Monsieur SAUVAGE se chargera de préparer le champ d'action de chaque groupe en distribuant des plans avec des couleurs différentes pour différencier les parcours.

Bois de l'INRAE

En introduction, Monsieur Le Maire évoque la conversation téléphonique qu'il a eue récemment avec Monsieur Pascal POUPART à ce sujet.

Il explique qu'une réunion est prévue le 15 mars avec le responsable HDF de l'INRAE, à l'initiative de ce dernier afin de statuer sur l'abattage des arbres en bordure de route pour une question de sécurité. Les membres du conseil municipal précisent qu'il faut rester vigilant sur le fait que l'INRAE ne déboise pas la totalité de la parcelle.

Mr POUPART demande pour assister à la réunion en raison de sa connaissance du site. La question va être posée par Mr SAUVAGE.

En amont de cette réunion, une recherche de documents existants va être faite (convention signée, délibération ?) afin d'avoir plus de détail sur le projet (prix, surface...)

La commune doit prendre une décision sur la poursuite du projet de rétrocession de la bande pour accès à la tour de contrôle.

En effet, il s'agit d'une réflexion ancienne : la commune doit statuer sur le devenir de cette parcelle qui abrite entre autre l'ancienne tour de contrôle et un abri anti aérien.

Un projet avait été évoqué précédemment avec l'historial de Péronne.

La mise en valeur du site reste compliquée à mettre en œuvre pour des raisons financières mais le conseil municipal évoque le devoir de mémoire.

Les membres du conseil décident donc de conserver le projet de rétrocession du terrain afin de conserver ce patrimoine de la commune.

Si la mairie conserve le terrain, ce dernier sera clôturé (une bonne partie l'est déjà) et devra être entretenu. Proposition faite : proposer à la location pour y mettre des animaux.

Achat d'isoloir pour les prochaines élections

Monsieur PICARD a étudié les prix. Il précise que la CCHS propose un achat groupé mais les communes n'ont pas le choix des équipements. Il propose donc de les acheter directement sans transiter par eux. De plus, ce serait les mêmes équipements que ceux que la commune a déjà.

Le secrétariat va se renseigner sur la possibilité d'obtenir des subventions.

Accord à l'unanimité

Informations diverses

Information sur la présence d'une stagiaire, Melle DUVERCHIN, accompagnant Guillaume, notre employé communal. Monsieur PICARD explique que c'est une jeune fille volontaire et que son stage se passe bien.

Monsieur Le maire fait le point sur l'achat du drapeau pour les anciens combattants. Il précise les inscriptions sur celui-ci : seront marquées les 3 guerres (1^{er} guerre 2^{ème} guerre et la guerre d'Algérie) et brodées sur les 2 faces.

Ce nouveau drapeau sera béni.

Il a également validé l'achat d'un défibrillateur. Le matériel a été commandé le 23 février pour un montant de 1323,60 €. Il propose que le matériel soit installé à la mairie. Monsieur POUPART suggère de le fixer à l'abri côté MAM.

Monsieur PICARD énonce ce qui a été fait par l'entreprise ZENOBEL : un répéteur wifi pour la salle des fêtes a été installé, la prise électrique dans le clocher également, une horloge est installée pour programmer les horaires d'éclairage des candélabres sur le parking de la salle polyvalente, les lampes bleue et rouge au-dessus de la mairie ont été changées, une sonnette a été installée à l'ouverture de la porte de la mairie. Une prise a également été installée au niveau du bâtiment technique, les stores de la MAM ont été raccordés électriquement.

Monsieur Le Maire diffuse également les informations suivantes : une demande pour un contrat PEC (parcours emploi compétences) est en cours auprès de la mission locale de Péronne, il faut prévoir l'entretien de la climatisation réversible et des différents équipements de la salle des fêtes (afin que la garantie du matériel soit effective), depuis le 1^{er} janvier 2021 il existe une obligation de diagnostic amiante (la société CERTEAM fera celui de la future garderie pour un montant de 684 €. A chaque prélèvement de matériaux, un coût supplémentaire sera à prévoir).

Il finit par la gestion du cimetière et évoque la reprise de concessions. Des recherches précises doivent être faites, il s'agit d'une procédure lourde. Un devis pour déplacement des ossements est en cours.

Retour sur la formation des élus faite par Mme LAURENT et Mr SAUVAGE : les fondamentaux des élus.

Questions diverses

Point sur les conseils communautaires par Monsieur SAUVAGE.

- La CCHS a voté une action concernant la Collecte des vieux pneus agricoles
- Le PLUI : la carte communale sera bientôt diffusée.
- La CCHS a mené des actions de soutien aux entreprises concernant la Covid
- Point sur les déchets ménagers. Les chiffres sont plus élevés que la moyenne (280 kg par habitant sur le territoire de la CCHS contre 200 kg). ATTENTION car cela pourrait avoir comme conséquence une augmentation de la taxe de collecte.
- Rénovation de l'habitat dispositif plan climat : un habitant d'Estrées a monté un dossier
- Avec la chambre des métiers : accompagnement pour la reprise d'entreprise
- Compétence mobilité prise par la CCHS : favoriser la mobilité avec la possibilité de mettre en place des voitures électriques
- Chaulnes Péronne : projet de remettre en route la ligne de chemin de fer (connexion avec la plateforme multi modal)

Monsieur RINGARD souhaite revenir sur le fonctionnement de la commission travaux. Il proteste sur le fait qu'il n'y ait plus de consultation après les visites des chantiers, qu'il n'a pas été destinataire des nouveaux devis... Monsieur PICARD revient sur la validation des devis au conseil municipal précédent et même s'il ne tient pas à parler du passé, il évoque tout de même l'organisation antérieure des commissions travaux sous l'ancien conseil.

Monsieur SAUVAGE et Monsieur PICARD s'accordent à dire qu'il y a sans doute un léger manque d'organisation et de communication mais qui devrait pouvoir se solutionner sans difficulté.

Ils confirment que les devis doivent être présentés en commission travaux en amont du conseil municipal.

Monsieur PICARD évoque le fait qu'il souhaite avoir des devis par tronçon pour éviter les appels d'offre.

Il précise que dans l'immédiat, il va falloir attendre le vote du budget avant d'entreprendre de nouveaux travaux.

Madame LAURENT évoque le courrier anonyme reçu en mairie concernant un commerce installé sur le territoire de la commune. Les gérants vont prendre RDV avec le Maire pour apporter tous les documents réglementaires.

Le 22 mars prochain, une réunion du CCAS sera organisée et une commission finance va être programmée pour avancer sur le budget.

Mercredi 10 mars, un tour du village est organisé afin de prévoir le fleurissement de la commune. Une réunion de la commission fleurissement sera ensuite planifiée.

Madame LUPART remonte la demande d'un habitant sur l'accès difficile au chemin dans la rue des proies.

Le conseil précise que le propriétaire des arbres situés sur ce chemin a été sollicité afin de faire le nécessaire pour rendre l'accès possible. S'il ne le fait pas, la mairie sera contrainte d'agir.

Monsieur POUPART revient sur la peinture défectueuse du terrain de la longue paume (sous garantie). Monsieur PICARD l'informe que les travaux sont prévus en avril.

Il demande si l'abri bus a été commandé et si des bancs sont prévus. Monsieur PICARD confirme la commande de l'abri bus mais pour les bancs, il suggère de prendre ceux prévus pour la MAM.

Concernant les candélabres de la rue de la ballastière et rue de l'aérodrome, Monsieur POUPART demande si une date est prévue. Il remonte la question de plusieurs habitants sur l'installation de la fibre. La connexion internet est de plus en plus lente. Monsieur Le Maire n'a pas de nouvelle pour l'instant.

Monsieur POUPART demande si les contrôles de circulation prévus ont été effectués car la vitesse reste toujours un problème. Monsieur PICARD explique l'interpellation d'un véhicule par 2 voitures banalisées cette semaine.

Monsieur LEPERE évoque le problème de tôles qui dépassent au 18 route nationale. Il précise que cette situation est dangereuse pour les passants entre autres.

Il demande si les poteaux en béton vont rester maintenant qu'il y a de beaux candélabres. Monsieur PICARD explique que ce sont les fils téléphoniques qui sont présents dessus. Les câbles qui passent dans des fourreaux sont réservés pour la fibre.

Monsieur BOUTELEUX demande de vérifier la réglementation concernant les bornes à incendie : rambarde rouge de chaque côté + pancarte qui indique qu'il s'agit d'une borne incendie (fond rouge écriture verte).

Il fait ensuite un point sur l'école. Une 1ère réunion a eu lieu entre les maires, le SISCO et les instituteurs. La directrice a évoqué 5 propositions différentes mais dans tous les cas, la fermeture d'une classe est envisagée.

Les Maires ont souhaité discuter de la décision après la réunion. Le maire de Brie a opté pour la fermeture d'une classe dans sa commune surtout après avoir visité celles de Mons. Les locaux de Brie sont beaucoup plus vétustes (toilettes à tous les vents, eau gelée l'hiver avec obligation de prendre des brocs en guise de chasse d'eau...)

Mons a toujours bien pris soin de ses écoles. De plus, la commune a des arguments : création de la garderie, présence de la MAM.

Ce sont les maires qui ont pris la décision finale. Le SISCO a relayé l'information.

Monsieur BOUTELEUX précise qu'il y a 2 demandes de dérogations pour l'accueil de 2 nouveaux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two columns. The left column contains several blue ink signatures, including one that appears to be 'Lepere' and another that looks like 'Bouteleux'. The right column contains black ink signatures, including one that clearly reads 'Picard' and another that looks like 'Savot'. There are also some less legible signatures in both columns.